

Programme EVE : le GNV une action possible pour un transport routier plus vert !



**ENGAGEMENTS
VOLONTAIRES POUR
L'ENVIRONNEMENT**
transport et logistique

Programme EVE : le GNV une action possible dans votre implication pour un transport routier plus vert !

Lors du congrès national 2018 de l'OTRE, nous avons pu vous présenter notre brochure sur le [Gaz naturel pour véhicule](#), le GNV. Cette énergie se trouve être une des alternatives pertinentes permettant de réduire ses émissions de gaz à effet de serre (GES), sa consommation de carburant et donc de contribuer à la préservation de l'environnement.

En quoi le GNV est une alternative pertinente

Le BioGNV, produit à partir de déchets, est un biocarburant mature de deuxième génération

? - 80 % de réduction de CO2 par rapport au diesel.

Le GNV améliore la qualité de l'air

? Réduction des NOx par rapport au diesel (de 30 à 70 % selon les usages),

? Très peu de particules fines sans post-traitement complexe,

? Absence de fumée et d'odeur.

Le GNV réduit la pollution sonore

? 50 % de bruit en moins

Le GNV bénéficie d'avantages économiques

? Réduction du carburant de 20 à 30 % par rapport au gazole,

? TICPE gelée jusqu'en 2022,

? Réduction d'impôts grâce au sur-amortissement pour l'achat de véhicules GNV,

? Aides à l'acquisition de véhicules dans certains territoires.

Qui sont les interlocuteurs

L'OTRE dans le cadre de son partenariat avec GRDF peut répondre à de nombreuses questions liées au GNV. Référez-vous à la carte présentant l'ensemble des référents par région accessible par [ici](#).

Pour des informations plus approfondies, vous pouvez également vous renseigner sur le site www.grdf.fr. Vous y trouverez les coordonnées de votre interlocuteur GRDF selon votre région, le catalogue véhicules, l'outil de calcul TCO, l'outil simplifié de dimensionnement de station, les coordonnées de la filière.

Les sites de l'AFGNV ainsi que Mobilités Gaz Open data, vous permettront d'obtenir des renseignements quant aux éléments suivants :

- ? Carte des stations publiques existantes et en projet,
- ? Statistiques de développement,
- ? Informations sur les Zones à faibles émissions,
- ? Actualités,
- ? Guide techniques tels que guide d'adaptation des ateliers.

Le site Gaz-mobilite.fr pourra vous transmettre les dernières actualités de la filière.

Convertir sa flotte : les étapes.

1. Qualifiez les besoins

Identifiez quelle flotte vous envisagez de convertir (usage, kilométrage journaliers parcourus, type de véhicules...) et estimez la consommation annuelle de carburant.

2. Identifiez les solutions d'avitaillement

Identifiez les stations existantes ou en projet et contactez les exploitants. En l'absence de stations à proximité, des solutions peuvent être envisagées.

3. Identifiez les véhicules adaptés

Consultez le catalogue des véhicules et contactez votre concessionnaire.

4. Évaluez le coût de la solution

Identifiez les éventuelles aides disponibles,

Identifiez les partenaires potentiels pour envisager un projet commun et mutualiser les coûts,

Estimez le coût de la solution avec l'outil TCO,

Dans toutes ces étapes, votre interlocuteur GRDF est là pour vous accompagner.

Votre délégué OTRE peut vous mettre en relation avec d'autres entreprises ayant fait le choix du GNV ou envisageant comme vous de convertir leurs flottes afin de partager le retour d'expérience et mieux envisager vos investissements futurs.